

Le pacte sur l'immigration et l'asile

• **D'abord, harmoniser les procédures et les conditions d'accueil**

• **Un cadre commun en matière de réinstallation**

• **La notion de pays sûr clarifiée et rendue obligatoire**

PLUSIEURS migrants rapportent avoir été passés à tabac en Hongrie par des forces de sécurité qui les ont renvoyés de force en Serbie, selon l'ONG Human Rights Watch (HRW). Contestant ces allégations, le gouvernement hongrois a reproché à l'ONG de «mal interpréter les règles de la procédure d'asile». La Hongrie, située sur

la route migratoire partant du territoire grec, a vu transiter 400.000 migrants en 2015. Ils sont beaucoup moins nombreux depuis qu'elle a érigé cette

maine de la migration et de l'asile. Les propositions législatives font suite à celles adoptées par la Commission le 4 mai afin de réformer le régime d'asile

Bilan de la relocalisation et de la réinstallation

D'APRÈS le 5e rapport sur la relocalisation et la réinstallation, des progrès significatifs ont été accomplis mais des efforts doivent toutefois encore être fournis. Le nombre total de personnes relocalisées à ce jour s'élève à 3.056 (2.213 à partir de la Grèce et 843 de l'Italie).

Celles ayant été réinstallées dans le cadre du programme de réinstallation du 20 juillet 2015 s'élèvent à 8.268, essentiellement en provenance de la Turquie, du Liban et de la Jordanie. Près de 802 Syriens ont été réinstallés dans l'UE à partir de la Turquie dans le cadre de la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016. □

clôture et que le flux au départ de la Turquie a diminué. La Commission européenne a adopté, le 13 juillet, un nouveau paquet législatif qui met le point final à sa réponse globale dans le do-

européen commun, telles que décrites dans l'Agenda européen en matière de migration et dans la communication de la Commission du 6 avril. En voici les principaux points:

■ **Réforme du régime d'asile commun**

Trois nouvelles propositions législatives viennent d'être adoptées. La première vise à harmoniser les procédures d'asile disparates actuellement en vigueur dans tous les Etats membres et à établir une véritable procédure commune. Ce qui découragerait la course à l'asile («asylum shopping») et les mouvements secondaires entre les Etats membres. La deuxième vise à établir des normes uniformes en ce qui concerne la reconnaissance des personnes nécessitant une protection et les droits accordés aux bénéficiaires d'une protection internationale. Quant à la troisième, elle vise à poursuivre l'harmonisation des conditions d'accueil au sein de l'UE afin de veiller à un traitement respectueux de la dignité des demandeurs dans l'ensemble de l'UE. Globalement, les procédures devront être raccourcies et rationalisées.

■ **Des règles harmonisées en matière de pays sûrs**

La Commission clarifie et rend obligatoire l'application de la notion de pays sûr. Elle propose également de remplacer complètement les désignations nationales des pays d'origine sûrs et des pays tiers sûrs par des listes ou désignations européennes, établies au niveau de l'UE, dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du règlement.

■ **Un cadre commun de réinstallation à l'échelle de l'UE**

Un cadre européen structuré en matière de réinstallation est aussi proposé. Il établira un ensemble commun de procédures types pour sélectionner les candidats à la réinstallation et un statut de protection commun pour les personnes réinstallées dans l'Union. Objectif: rationaliser et mieux cibler à l'avenir les efforts européens dans ce domaine. Ces procédures garantiront aux personnes ayant besoin d'une protection internationale des voies d'entrée organisées et sûres dans l'UE, et permettront de réduire progressivement les incitations en ce qui concerne les arrivées irrégulières. Afin de soutenir les efforts de réinstallation déployés par les Etats membres, la Commission européenne versera, pour chaque personne réinstallée, une contribution de 10.000 euros prélevée sur le budget de l'UE. Le financement sera alloué au titre du Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) de l'UE. □

F.Z.T.

BRÈVES

■ **Les priorités de l'UE pour la Cnuced**

La 14e session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Cnuced) se tiendra à Nairobi, Kenya, du 17 au 22 juillet 2016. Le thème en sera «Des décisions aux actions». La Conférence se caractérisera par des débats ministériels, des tables rondes, des sessions thématiques et de plusieurs forums (investissement, produits de base, la jeunesse, société civile...). Alors que l'UE émet des réserves au sujet de la position économique de la Cnuced, elle apprécie son expertise technique sur ces questions. Le Conseil de l'UE avait estimé que, forte de son mandat qui repose sur trois piliers (la formation de consensus, la recherche et l'assistance technique), la Cnuced constitue une plateforme utile de dialogue entre pays partenaires développés et en développement. Ce mandat peut par ailleurs jouer un rôle crucial dans la définition des avantages comparatifs pour les activités de l'organisation dans les domaines du commerce, du développement durable, de la technologie, de l'investissement, du financement et des secteurs productifs de l'économie. Par ses activités de recherche et d'assistance technique, l'institution peut contribuer notamment à la mise en oeuvre de l'ODD «Revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable». Elle devrait jouer un rôle important dans la mise en oeuvre et le suivi du programme de développement durable à l'horizon 2030 et du programme d'action d'Addis-Abeba.

■ **La Libye traîne Goldman Sachs en justice**

Huit semaines de procès! La bataille juridique opposant la banque américaine Goldman Sachs et le fonds souverain libyen (LIA) qui s'est ouverte lundi 13 juin à Londres promet des rebondissements, notamment sur les pratiques de la banque pour décrocher ses contrats avec la Libye. En effet, les avocats du fonds souverain libyen ont accusé la banque américaine «d'avoir abusé ses responsables inexpérimentés pour conclure des accords qui ont coûté au fonds 1,07 milliard d'euros». Le litige porte sur des transactions réalisées en 2008, peu après la création en 2006 du fonds, Libyan Investment Authority (LIA), chargé de gérer les revenus pétroliers de la Libye. Par ailleurs, la banque aurait également recouru à d'autres méthodes pour

obtenir des contrats. La presse étrangère fait référence à «des voyages luxueux au Maroc, mais aussi en organisant des soirées alcoolisées...».

Se défendant, Goldman Sachs nie avoir exercé une influence indue sur les fonds, affirmant que «les transactions portaient sur des produits financiers communs dans le monde de la finance». Goldman ne serait pas la seule banque incriminée!

■ **Le FMI révisé ses prévisions pour la zone euro**

Le FMI a révisé à la baisse sa prévision de croissance pour la zone euro en 2017, tablant désormais sur 1,4%, contre 1,6% auparavant, en raison du Brexit. Il a en revanche revu à la hausse la croissance pour 2016, à 1,6%, contre 1,5% dans sa précédente prévision. L'institution pointe différents risques qui pèsent sur les pays dont le ralentissement de la croissance mondiale, les conséquences du référendum britannique, la crise des réfugiés et les inquiétudes quant à d'éventuelles menaces terroristes. Sans oublier les risques engendrés par la faiblesse du secteur bancaire et financier de certains pays.

■ **Alena: 50% des énergies propres en 2025**

Les pays membres de l'Alena envisagent de produire, d'ici à 2025, la moitié de leur électricité grâce à des énergies propres. Les Trois «amis» (Etats-Unis, Mexique et Canada) se fixent là un objectif des plus audacieux. A l'inverse de la production d'électricité grâce aux énergies fossiles, celle à base d'énergies vertes est faiblement émettrice de gaz à effet de serre.

■ **Abandon des frais de roaming dans l'UE**

Bruxelles a enfin obtenu gain de cause. Les consommateurs européens vont désormais bénéficier d'une suppression des frais d'itinérance pour le mobile, et ce à partir du 15 juin 2017. Mais l'eurotarif ne sera appliqué que dans les pays membres de l'Union. De quoi froisser les susceptibilités des partisans du Brexit qui continueront à payer des prix exorbitants à chaque fois qu'ils quitteront le territoire britannique. □

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com